La Lettre de la Société d'Equipement de l'Auvergne

Aménager l'Auvergne

FÉVRIER 2009 • N°11

LES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS DES COLLECTIVITÉS : une réponse globale de la SEAu

La crise économique que nous traversons renforce la problématique financière en matière d'équipements publics. La « concession d'aménagement » permet à une collectivité d'investir sans déséquilibrer son budget : le concessionnaire met en place une comptabilité spécifique hébergée à la Caisse des Dépôts et Consignations.
Coup de projecteur sur des projets ambitieux, qui ne pèsent pas sur les comptes de la collectivité.

La concession d'aménagement constitue un contrat spécifique du droit français, qui n'est pas plus un marché public qu'une délégation de service public.

Le concessionnaire d'aménagement tel que la SEAu se voit confier par la collectivité concédante « la réalisation des opérations d'aménagement ». Ces opérations d'aménagement d'intérêt général peuvent porter sur des zones d'activités ou des secteurs d'habitat.

«Profession : concessionnaire public d'aménagement »

Cela signifie que sur la durée de la concession, la SEAu réalise les études, les achats de terrains, les travaux, les ventes de terrains viabilisés. La collectivité s'exonère ainsi d'un travail important qui mobilise des compétences pluridisciplinaires, sans surcharge de travail pour ses propres services.

La SEAu lui rend compte en continu et s'attache à réaliser l'opération suivant un bilan financier et une trésorerie d'opération équilibrés : Le projet d'aménagement et ses équipements publics se financent au rythme des cessions foncières et recettes de l'opération.

(Suite page 3)

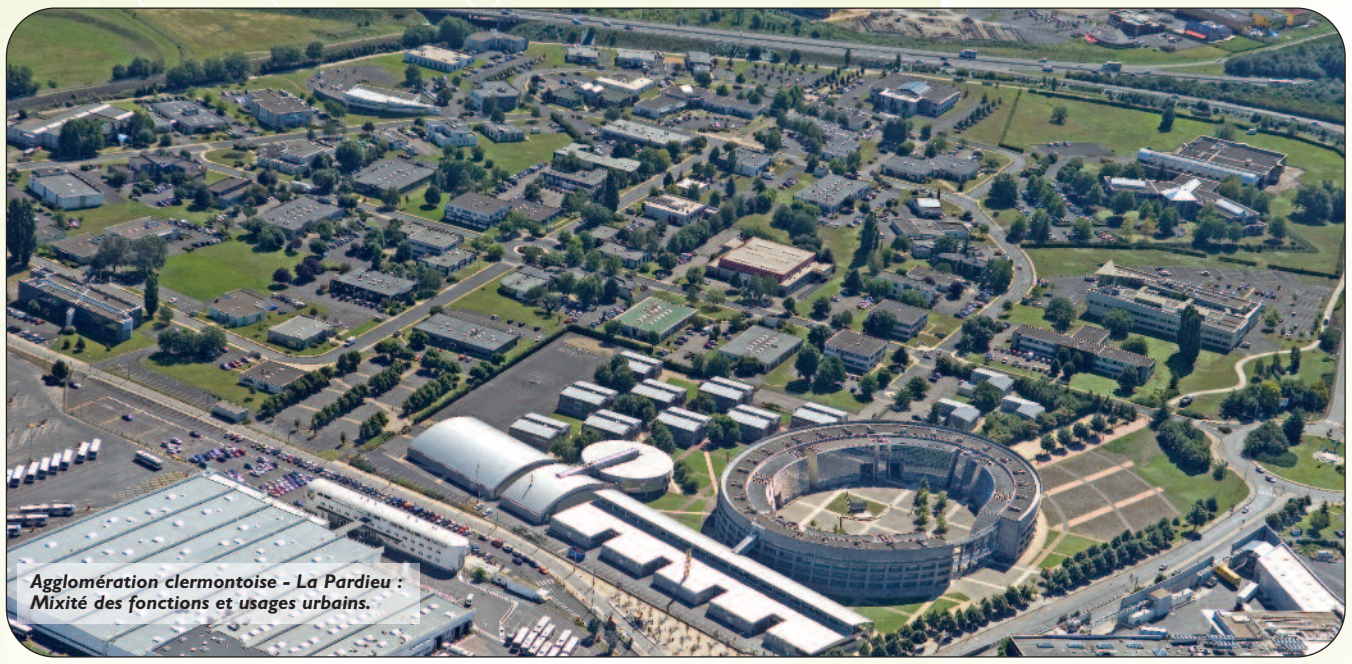

Agglomération clermontoise - La Pardieu : Mixité des fonctions et usages urbains.

Clermont Communauté - J. DAMASE

M. ALAIN BARDOT, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA SEAU

Le conseil d'administration du 23 juin 2008 a élu M. Alain BARDOT, nouveau Président de la Société d'Equipement de l'Auvergne, en remplacement de M. Dominique ADENOT.

M. Alain BARDOT est Adjoint au Maire de Clermont Ferrand, en charge des Finances, des Ressources Humaines et de la Démocratie de Proximité. Il est aussi Conseiller Communautaire de Clermont Communauté.

Depuis le 1er septembre 2008, M. Yvan ASTIER est le nouveau Directeur de la Société d'Equipement de l'Auvergne, en remplacement de M. Jean-Paul MEYNOT qui a fait valoir ses droits à la retraite.

M. Yvan ASTIER est Ingénieur des Ponts et Chaussées en position de détachement du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Composition du nouveau Conseil d'Administration de la SEAu :

Clermont Communauté
M. Alain BARDOT, Président
M. Albert ODOUARD
Mme Bernadette CHASSEFIERE
M. Philippe GORCE
M. Hervé PRONONCE

Ville de Clermont-Ferrand
M. Bernard DANTAL, *Vice-Président*
M. Yves REVERSEAU

Conseil Général du Puy-de-Dôme
M. Bertrand PASCIUTO
M. Claude GRAULIERE

Riom Communauté
M. Alain BARDY

Caisse des Dépôts et Consignations
M. Francis CUBEAU-ROUSSEAU

Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin
M. Pascal PIGOT

Auvergne Habitat
M. Loïc BOUFFARD

Coloc
M. René JEMINET

Logidôme
Mme Danielle GUILLAUME

Personnel de la SEAu
M. Patrick PLANEIX

Caisse des Dépôts et Consignations M. Francis CUBEAU-ROUSSEAU

Le 15 novembre 2008, Francis CUBEAU-ROUSSEAU, un limougeaud de 42 ans remplace Michel PUPIN à la tête de la direction régionale Auvergne de la Caisse des Dépôts. Depuis 1991, au sein de la Caisse des Dépôts, il a occupé plusieurs postes dans différentes directions régionales de la France.

Sommaire

La concession d'aménagement : un impact minimal sur les finances des collectivités locales p.2-3

Brèves p.2-3

Développement durable p.4

- **Réhabilitation d'un site pollué**
- **Une chaufferie bois efficace**

Société d'équipement de l'Auvergne

Brèves de chantiers...

63 Centre secours de THIERS

Le centre de secours principal de Thiers a été inauguré le 18 octobre 2008. Les pompiers espéraient depuis 18 ans des installations neuves, car les locaux en centre ville étaient à la fois exigus et vétustes.

Photos SDIS 63 : A. Batisse

Le chantier fut assez rapide, compte tenu des son importance et des difficultés à résoudre. Les locaux conçus par l'architecte Michel PRANAL permettent aux soldats du feu d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions opérationnelles. Mission SEAu : assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Coût total de l'opération : 3M€ TTC.

63 Maison de retraite de SAUXILLANGES

Les travaux ont débuté l'été dernier à la maison de retraite de Sauxillanges. L'objectif est de livrer en 2009 un bâtiment neuf de 36 chambres.

Les résidents s'y installeront, libérant ainsi les locaux actuels qui seront complètement refaits dans une seconde phase de travaux. Le montant total de l'opération est de 5,5 M€ HT et bénéficie du taux réduit de TVA (5,5 %). La capacité d'accueil de l'établissement sera portée à 72 lits à l'issue des travaux, plus 4 lits d'accueil temporaire. La SEAu, Assistant du Maître d'Ouvrage, a assuré un préfinancement à hauteur de 400 k€, permettant à l'établissement d'attendre la mise en place des emprunts et des subventions.

63 Z.A. de CLERMONT-COMMUNAUTE

Les élus en charge du développement économique de l'agglomération clermontoise ont été conviés, sous la conduite de Dominique ADENOT à une visite de certaines opérations d'aménagement sur le territoire de CLERMONT-COMMUNAUTE.

L'équipe opérationnelle de la SEAu, accompagnée de son Président Alain BARDOT, a pu commenter l'aménagement et l'avancement des opérations des ACILLOUX à COURNON ; des GRAVANCHES à CLERMONT-FERRAND, du PETIT CLOS à CLERMONT-FERRAND et des MONTELS à CEBAZAT.

Cette visite organisée par les services de la Direction du Développement Economique de CLERMONT-COMMUNAUTE s'est déroulée en bus au départ de PERIGNAT LES SARLIEVE.

63 Mairie/Salle des Fêtes de PIONSAT

La commune de Pionsat a confié à la SEAu une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la requalification du bâtiment Mairie/Salle des Fêtes.

Ce bâtiment, situé au cœur du bourg, ne répond plus aujourd'hui, ni aux normes, ni aux besoins et attentes de la population.

« La SEAu certifiée »

La SEAu vient de recevoir sa qualification de la part de l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° CERTIFICAT 08 08 1995

Certifiée suivant le n° 08 08 1995, la SEAu compte désormais parmi les sociétés référencées au titre de la qualification OPQIBI : « la marque de l'ingénierie compétente ».

Selon ses propres termes, la qualification OPQIBI constitue pour les maîtres d'ouvrages « un instrument de confiance pour sécuriser leurs choix de prestataires d'ingénierie ».

LA CONCESSION D
un impact minimal sur les fin

En Auvergne, de nombreuses collectivités ont recours à la concession d'aménagement. Pouvoir réaliser tout de suite des opérations indispensables et structurantes pour l'avenir : telle a été la motivation des élus, qui ont réussi à renforcer le dynamisme de leurs collectivités. Visite dans le Lembron (63), à Estivareilles (03), Bressolles (03) et dans la communauté de communes de Mur-ès-Allier (63).

Porter financièrement les projets d'aménagements des collectivités locales...

Une comptabilité spécifique est alors mise en place par la SEAu, pour l'opération de la collectivité concédante.

L'ensemble est hebergé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour réaliser le projet d'aménagement de la collectivité locale, la SEAu peut être amenée à emprunter auprès d'établissements bancaires afin de pré-financer les acquisitions foncières et les premiers travaux de viabilisation, dans l'attente des recettes de cessions commerciales des terrains aménagés.

Ces emprunts sont alors contractés aux meilleures conditions financières possibles pour l'opération d'aménagement : ils restent sans incidences sur le budget de ladite collectivité.

C'est donc l'opération elle-même – et non la collectivité concédante – qui supporte les coûts financiers de l'emprunt.

La collectivité concédante garantit à 80 % les emprunts et limite son effort financier à d'éventuelles participations d'équilibre de l'opération.

Enfin, l'ensemble des équipements publics (routes, réseaux, places, bassins, trottoirs…) réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement est rétrocédé gratuitement à la collectivité en fin de concession.

L'équilibre global de l'opération est rendu possible par l'action conjointe des différents métiers de l'aménagement au sein de la Société d'Equipement de l'Auvergne.

...en mettant à leur disposition une équipe complète de spécialistes...

De l'idée de la zone à aménager jusqu'à sa réalisation effective, les étapes sont nombreuses.

Ces étapes sont coordonnées par un responsable de projet au sein de la SEAu.

La réussite de ces étapes requiert de nombreuses compétences internes à la SEAu, ou externes chez des prestataires travaillant pour l'opération.

Interlocuteur direct de la collectivité concédante, ce responsable de projet coordonne l'ensemble des métiers internes de la SEAu à toutes les phases du projet : études, foncier, juridique, marchés publics, construction, commercialisation.

Il coordonne aussi pour le compte de la collectivité, l'ensemble des prestataires externes : bureaux d'études, architectes, géomètres, paysagistes, entreprises, concessionnaires d'eau, gaz, électricité ou éclairage public, notaires et clients désireux de s'installer sur le secteur (ménages et entreprises).

Coordonnateur général de l'opération, le responsable de projet de la SEAu agit sous le contrôle de la collectivité concédante.

... tout en garantissant un pilotage intégral du projet par la collectivité.

En qualité de concessionnaire public d'aménagement, la SEAu développe ainsi son service auprès des collectivités suivant des principes :

- **d'intérêt général :** l'ensemble des consultations de prestataires est réalisé avec une mise en concurrence et avec l'appui de la commission de la collectivité concédante.
  Des comités de pilotage dirigés par la collectivité, examinent l'ensemble des options (achats, études, urbanisme, travaux, ventes) et éclairent l'ensemble des délibérations de la collectivité.
- **de transparence :** les bilans prévisionnels et les situations de trésorerie permettent à la collectivité de contrôler l'évolution de l'opération. La rémunération de la SEAu est précisée dans l'ensemble de ces documents.
- **de performance :** l'opération est gérée d'une manière réactive et équilibrée afin d'optimiser son autofinancement et dégager des solutions durables et adaptées à son échelle.

Ces principes sont ceux des entreprises publiques locales (dont les sociétés d'économie mixte) qui représentent aujourd'hui 16 000 entreprises au niveau européen et 1 100 en France.

16 000 en Europe • 1 100 Entreprises Publiques Locales en France • servir le public

CLAUDE COULON - MAIRE DE BRESSOLLES
Logement : accession à la propriété et logement social

« Les élus de Bressolles ont été sécurisés et tranquillisés par l'intervention de la SEAu dans ce projet. Tout a été fait ensemble. Un adjoint a suivi le dossier, et les décisions qui nous revenaient ont été bien prises par les élus, je pense par exemple au prix de terrains, important pour nous. La commercialisation que nous avons confiée à la SEAu nous a évité certaines critiques auxquelles des élus communaux peuvent être confrontés. Sur le plan foncier, l'organisation des parcelles et leur découpage en tenant compte de la pente a pu être optimisée grâce à l'expérience de nos partenaires. Je crois que la Concession d'aménagement correspond bien aux besoins d'une petite collectivité, qui tient en même temps à assumer complètement les décisions qui relèvent de sa compétence et à agir dans le respect des exigences techniques et réglementaires. Malgré la conjoncture on a commercialisé nos terrains dans des délais meilleurs que prévu. La réussite est totale pour la commune. »

Réception des travaux à Bressolles en présence des élus, du maître d'œuvre, de l'entreprise et de la SEAu

'AMÉNAGEMENT :
ances des collectivités locales

GUY BOURGNE - COMMUNAUTE DE COMMUNES LEMBRON VAL D'ALLIER
Une zone d'activités économique branchée sur l'A75

A Saint-Germain-Lembron, la zone d'activité des Coustilles sort de terre. 3 tranches sont prévues sur 30 ha, en bordure de l'A75, dont la première s'étend sur une dizaine d'hectares. Ce projet fait suite aux préconisations d'une étude lancée par 3 communautés de communes (Issoire, Brassac et Lembron Val d'Allier) L'impact de l'autoroute représente une belle opportunité de développement pour les petites industries, l'artisanat et le commerce éventuellement. *« Nous n'étions pas en mesure de porter nous-même le projet, financièrement et commercialement, explique Guy BOURGNE, le Président de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier. Le déroulement des opérations conduites par la SEAu correspond à nos attentes. »*

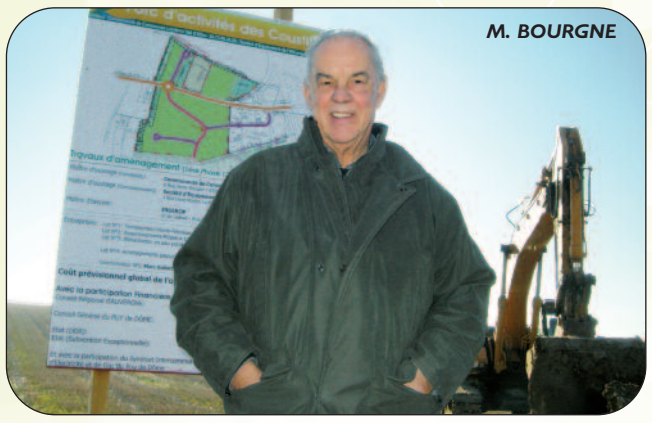
M. BOURGNE

GEORGES PAILLERET - MAIRE D'ESTIVAREILLES
Habitat : un accroissement de 10 % de la population

« Je suis maire depuis cette année, mais en tant que conseiller j'ai suivi l'évolution de notre lotissement depuis le début. Notre commune de 1000 habitants, n'avait ni service technique, ni expert pour entreprendre seule un projet de cette importance. Aujourd'hui nous nous félicitons d'avoir choisi de travailler en "concession d'aménagement" parce que nous avons pu conserver notre liberté de manœuvre tout en nous appuyant sur une équipe de spécialistes. Sur le plan financier par exemple, la part qui nous incombait se rembourse chaque année selon un échéancier convenu, au lieu d'impacter le budget dès le départ. Cela nous a permis de minorer le prix des ventes de terrain (20 à 22 euros le mètre carré) et de les commercialiser plus vite. Aujourd'hui c'est tout bénéfice pour le dynamisme de la commune. 36 pavillons c'est une centaine d'habitants, 10 % de notre population en plus qui renforcent l'activité de nos commerces, la vitalité de nos associations et qui stabilisent les effectifs de l'école. Du coup, nous pensons à d'autres projets, comme la réalisation d'un nouveau groupe scolaire. Sincèrement l'intervention de la SEAu nous a rendu possible un projet que nous aurions eu beaucoup de difficultés à monter tout seuls. »

MM. DEBARD et PAILLERET

GILLES VOLDOIRE - MAIRE DE DALLET
Entreprises : une éco-zone d'activités pour le recyclage des matériaux

Maire de Dallet et Président de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, Gilles VOLDOIRE s'est engagé avec la SEAu dans la réalisation d'une zone d'activités sur un ancien site de carrières alluvionnaires en bordure de la rivière Allier. *« L'ambition de la communauté de Communes est de réhabiliter un site fortement marqué par l'exploitation des carrières, en s'inscrivant complètement dans le développement durable. Nous souhaitons attirer des entreprises qui se développeraient dans le traitement et le recyclage des matériaux, et pourquoi pas un laboratoire spécialisé, confirme son Président ».* Un créneau parfaitement légitime pour cette collectivité concernée au premier chef par les conséquences d'une longue exploitation des sablières et sur un site où l'on dénombre déjà des activités de recyclage, de réhabilitation et de fabrication d'enrobés. *« La Communauté de communes a choisi un contrat en concession pour agir avec plus de souplesse…C'est un contrat adapté à notre situation, à la fois pour la maîtrise financière et pour la commercialisation des lots, explique Gilles Voldoire ».*

Avec une vingtaine d'hectares d'acquisitions gérées par la SEAu, et des aménagements menés dans le courant de l'année, les premières entreprises seraient attendues fin 2009 après une période de commercialisation confiée elle-aussi à la Société d'Equipement de l'Auvergne.

Brèves de chantiers

63 Un Parc d'Activités labellisé "Maîtrise de l'environnement"

Pour développer ses capacités d'accueil, à proximité immédiate de l'accès de l'autoroute A89, la Communauté de communes Entre Dore & Allier a décidé d'engager l'aménagement phasé et maîtrisé de cette ZAC dédiée aux activités économiques, d'une superficie d'environ 55 ha, située sur les communes de Lezoux et Orléat.

La collectivité a choisi la SEAu pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les volets administratif, technique et juridique.

Très en amont, les élus ont souhaité traduire et mettre en œuvre une démarche qualitative à travers la prise en compte des questions liées à l'environnement (gestion de l'eau, de l'énergie, maîtrise de la densité, réduction des déchets d'activités, valorisation des aspects paysagers,…). Dans cet esprit, une Charte P.AL.M.E (Programme d'Actions Labellisées pour La Maîtrise de l'Environnement) a été élaborée.

63 Maison du Nord Limagne

La communauté de communes Nord Limagne a organisé, le 25 octobre dernier, une visite du chantier de la maison du Nord Limagne.

Ce bâtiment accueillera l'ensemble des services d'intérêt communautaire : point d'information touristique, salle d'exposition, pôle petite enfance, médiathèque, bureaux de la CCNL et diverses permanences.
Cette visite s'est déroulée en présence de nombreux partenaires institutionnels ; elle était également ouverte à l'ensemble des membres de la communauté de communes, qui ont ainsi pu se rendre compte de l'avancement du chantier.
Celui-ci, sous la conduite du Cabinet In6tu, devrait s'achever en mai prochain.

63 Equipement Communautaire à NOHANENT

Le complexe sportif de Puy-Valeix à NOHANENT a ouvert ses portes aux associations et au public.

Confié en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à la SEAu, cet équipement comprend deux salles :

- La première de 540 m² accueille les clubs de basket-ball, de volley-ball, de tennis et de badminton, ainsi que le sport scolaire ; elle comprend des tribunes de 115 places assises, ainsi que des vestiaires.
- La seconde de 115 m² permet aux enfants des écoles et du centre récréatif d'exercer diverses activités (gymnastique, judo, danse,…).

Conçu par le Cabinet BRUHAT-BOUCHAUDY, ce complexe sportif s'intègre parfaitement dans le site et a été construit dans le respect de l'environnement.

Il a été financé par CLERMONT-COMMUNAUTE (1,65 M€), avec le concours de la Commune de NOHANENT (460.000 €) et du Conseil Général (106.000 €).

15 Salle des Fêtes de CONDAT

Les élus de la Commune de Condat (Cantal) souhaitent construire une nouvelle salle des fêtes.

Ils ont confié une étude à la SEAu, visant à définir la faisabilité de leur projet et les éléments de programmation du futur équipement, d'une capacité d'accueil de 300 personnes environ.

03 Allier : zones d'habitat à l'étude

Dans le but de réaliser des zones d'habitat, les communes de COGNAT LYONNE, LE BREUIL, et BOURBON L'ARCHAMBAULT ont confié à la SEAu la réalisation d'études de faisabilité selon un cahier des charges défini par le Conseil Général de l'Allier.

03 ZAC économique en Bocage Bourbonnais

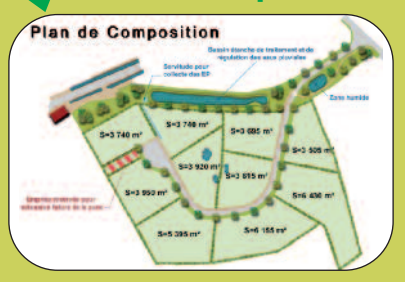

Après avoir réalisé les études préalables à la réalisation-création d'une ZAC à vocation économique sur la commune de BOURBON L'ARCHAMBAULT, la Communauté de Communes a décidé d'en confier la réalisation et la commercialisation à la SEAu sous concession d'aménagement. Ce projet consiste à l'aménagement d'un terrain de 6 hectares en deux tranches.

03 Karting de Villemouze

Le Syndicat Mixte de Villemouze, propriétaire du pôle moteur de Villemouze à PARAY SOUS BRIAILLES, a pour projet la restructuration des infrastructures existantes pour permettre l'organisation de compétitions internationales de karting et l'ouverture vers d'autres clientèles, avec la création d'une piste de loisirs d'environ 800 mètres de longueur. En août, les travaux de la première tranche ont été réceptionnés. Sur cette opération la SEAu intervient en tant qu'assistant à Maître d'Ouvrage.

Aménagement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection de l'environnement, les économies d'énergies inspirent aux collectivités des projets qui s'inscrivent totalement dans les préoccupations de notre époque. Deux initiatives, dans la Nièvre et dans le Puy-de-Dôme retiennent particulièrement notre attention.

La création d'une chaufferie-bois à Chantenay-Saint-Imbert

Dans cette commune de la Nièvre, très proche de l'Allier, la municipalité souhaitait réhabiliter un bâtiment ancien et lui adjoindre une construction neuve pour en faire un pôle multi-fonctions. A la fois restaurant scolaire (150 élèves), médiathèque, bibliothèque, informatique, accueil petite enfance, salle associative. le nouvel ensemble servira de point de ralliement des 2 écoles actuelles. *« Nous avons été séduits par la vision des élus, explique Stéphane PICHON (03), architecte, et notre défi a été de marier architecturalement un bâtiment du 16ème siècle et une construction tout à fait nouvelle ».* Mais la grande originalité c'est surtout de chauffer le nouvel ensemble par un réseau de chaleur, en construisant une chaufferie bois ultramoderne à plaquettes forestières qui chauffera également les locaux de la mairie et des 2 écoles existantes par adjonction d'un réseau de chaleur de 275 ml environ en remplacement du chauffage gaz propane de ces locaux. *« La municipalité va ainsi réduire ses émissions de CO2 de 75 tonnes/an en réduisant la consommation d'énergie fossile précise Jean-Marie Chapouly (63), chargé du dossier au bureau d'études techniques Séchaud-Bossuy. Ce choix contribuera aussi à la valorisation des déchets issus de la gestion des forêts : le bilan environnemental est très intéressant ».* De son côté le Maire, Jean Aubois se félicite du bon déroulement des opérations : *« Nous avons bénéficié de subventions à hauteur de 50 % et notre commune est la seule, dans le sud du département à avoir développé ce type de projet. L'assistance à maîtrise d'ouvrage de la SEAu nous a été très utile, surtout pour les formalités et la gestion longue du dossier. »* Livrée en février prochain, la chaufferie bois de Chantenay-Saint-Imbert introduit donc une nouvelle et pertinente référence dans le département de la Nièvre.

MM. S. PICHON et J.M. CHAPOULY

JURIDIQUE

Loi sur l'accessibilité, mode d'emploi

La loi du 11 février 2005 et ses différents textes d'application fixent le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, et également les personnes à mobilité réduite telles que les personnes âgées, les femmes enceintes.

La loi prévoit notamment la mise en accessibilité de la « chaîne de déplacement », à savoir les bâtiments publics, la voirie, les espaces et transports publics.

Une circulaire publiée le 7 août 2008 précise les modalités concrètes d'application des dispositions législatives et les obligations des collectivités locales en la matière. Elles sont reprises ici :

Etablissements Recevant du Public (ERP)

Pour les ERP de la 1ère à la 4ème catégorie (ERP de taille importante comme un collège ou une maison de retraite), les collectivités locales ont deux obligations :

- **établir un diagnostic sur les conditions d'accessibilité avant le 1er janvier 2011.**
- **rendre accessible la totalité des locaux avant le 1er janvier 2015.**

Pour les ERP de cinquième catégorie, toute personne doit pouvoir accéder à l'ensemble des services offerts au public à partir du 1er janvier 2015. L'accessibilité peut donc se limiter à une partie du bâtiment.

Voirie et espaces publics

Avant le 23 décembre 2009, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit être établi par la commune ou l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Ce plan précise les dispositions susceptibles de rendre accessibles les voiries et espaces publics. Il est obligatoire dans toutes les communes, quel que soit le nombre d'habitants.

Parallèlement, toutes les collectivités doivent prendre en compte les règles de l'accessibilité lors de la réalisation de nouveaux aménagements.

Transports publics

A compter du 12 février 2015, les services de transports collectifs doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'accessibilité doit être prise en compte dans le cadre de l'élaboration d'un plan de Déplacements Urbains.

La dépollution d'un site industriel par les micro-organismes, une réalité à la Zac du Petit Clos

Ancienne friche industrielle polluée, l'actuelle Zac à vocation économique du Petit Clos à Clermont-Ferrand a fait l'objet d'un traitement biologique pour retrouver des sols sains.

Piloté par la SEAu, le chantier de dépollution a été réalisé en collaboration avec le Bureau d'Etude BIOBASIC ENVIRONNEMENT, le maître d'œuvre EGIS AMENAGEMENT et l'entreprise GUINTOLI.

Les études réalisées à différents stades du projet ont abouti à un zonage précis de la pollution selon sa nature (métaux lourds et hydrocarbures).

La biopile : un outil original de dépollution des sols

Le traitement de la pollution a consisté :

- Pour les métaux lourds : à la réalisation de merlons confinés étanches en périphérie du site.
- Pour les hydrocarbures : à un traitement biologique en biotertre ou biopile.

La biodégradation des molécules organiques par des microorganismes (bactéries, champignons...) est un phénomène naturel. Les microorganismes utilisent les molécules organiques carbonées comme substrat de croissance, l'oxydation du carbone fournissant l'énergie.

Dans la biopile, ce phénomène naturel est stimulé, en apportant solution nutritive, microorganismes et humidité.

Le processus conduit à des sous-produits tels que le gaz carbonique et l'eau.

A l'issue de ce traitement, les terres sont à nouveau utilisables sur le site, après avoir vérifié leur absence de métaux lourds.

Découvrez l'organisation de la SEAu pour mieux faire appel à ses services

SIÈGE SOCIAL DE CLERMONT-FERRAND
3, rue Louis-Rosier - La Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 28 69 69

Direction : Yvan ASTIER
Assistante : Nadine COMBIER

Service Administratif et financier et marchés publics :
Brigitte ROUSSEL, Marie-Hélène PENY

Service Juridique et Foncier
Audrey DROUART, *Affaires Juridiques*
Patrick PLANEIX, *Agent Foncier*
Simone FUENTES, *Secrétaire Foncier*

Chargés d'études et d'opérations siège
Emmanuel BARRANDON
Gérard BETENFELD
Magalie DUBOST
Marc FINOT
Catherine GUILBERT
Michel MATHE
Gérard TORRENT

Secrétariat des Chargés d'Opérations
Ariane MORDEFROY,
Marie-Antoinette XAUSA
Stéphanie APERCE

Commercial
Véronique CHARBONNEL,
Attachée Commerciale

AGENCE DE L'ALLIER
"Les Portes d'Avermes"
42, rue de la République
03000 Avermes
Tél. 04 70 44 56 01

Directeur de l'Agence : Olivier PEYLE

Chargés d'études et d'opérations
Sébastien MALLET, Marie MOUILLEVOIS,
Anne-Laure SIRAMY

Secrétariat des Chargés d'Opérations
Cédric GENEST, Emilie GUYONNET,
Agnès PERNOT

Aménager l'Auvergne

Publication de la Société d'Equipement de l'Auvergne :
3 rue Louis Rosier - La Pardieu - 63000 Clermont-Ferrand
Tél 04 73 28 69 69
Directeur de Publication : Alain Bardot - Directeur : Yvan Astier
Comité de Rédaction : Olivier Peyle, Véronique Charbonnel, Nadine Combier, Michel Mathé, Emmanuel Barrandon, Audrey Drouart, Yvan Astier
Conception-réalisation :
Agence M COM'MASSIF - 14, place Saint Pierre - 63110 Beaumont
Dépôt Légal à parution : 1er trimestre 2009
N° ISSN : 1764-2841